

L'ADR dit NON à un enterrement progressif de l'indexation

Le 2 février dernier, l'AQRP a déposé un mémoire intitulé « Pour **une correction progressive de la désindexation** », à la commission parlementaire sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Le mémoire contenait une demande de correction, dite progressive, de la désindexation.

Pour nous, cette demande est inacceptable tant dans sa forme que dans son contenu.

Un écart de 52 255 retraités

À titre d'exemple, l'AQRP sous-estime le nombre de retraités touchés par la désindexation : 187 000 retraitésⁱ sont touchés par la désindexation selon son mémoire. Or, en 2006, le nombre de retraités touchés par la désindexation était de l'ordre de 214 258 retraitésⁱⁱ, donc un écart de **27 258** retraités. Cet écart grimpe à **52 225** si on se réfère aux données de **2008**ⁱⁱⁱ où le nombre de retraités est de **239 255**.^{iv} Un écart de 52 255 retraités, **tout un oubli**.

Un différentiel de 434 M\$^v

Un autre exemple : Le mémoire fait état d'une perte de 1,9 G\$^{vi} pour les « 187 000 retraités de 1983 à 2006 » (sic). Une correction à 50%, telle que demandée par l'AQRP, aurait dû se chiffrer à 950 M\$ et non de 516 M\$^{vii} soit un différentiel de 434 M\$, **toute une différence**.

L'ADR, contrairement à l'AQRP, n'avalise pas les données du Comité de travail sur l'évaluation des coûts de l'indexation des régimes de retraite (CTÉCIRR). Nous avons longuement analysé le rapport du CTÉCIRR et nous avons exprimé les raisons qui nous ont amenés à ne pas donner foi aux données du CTÉCIRR.

Un document explicatif a été déposé à la commission parlementaire à cet effet^{viii}.

En conséquence, nous disons NON à cette demande de correction de 110\$ par année durant une période de 25 ans. Pour nous, cette demande ressemble plus à « un enterrement progressif de l'indexation » qu'à une réelle « correction progressive de la désindexation. »

Voilà pourquoi nous disons NON.

L'équipe de l'ADR.^{ix}

2 mars 2010

RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)

RRPE (Régime de retraite du personnel d'encadrement)

RRE (Régime de retraite des enseignants)

RRF (Régime de retraite des fonctionnaires)

RRCE (Régime de retraite de certains enseignants)

ⁱ Mémoire de l'AQRP «Pour une correction progressive de la désindexation » page 13 (2 février 2010)

ⁱⁱ **214 258** retraités en 2006 (RREGOP, RRPE, RRE, RRF, RRCE) Source : Rapport annuel 2006 de la CARRA page 73

ⁱⁱⁱ Le dernier rapport annuel 2008 a été publié en juin 2008

^{iv} **239 255** retraités en 2008 (RREGOP, RRPE, RRE, RRF, RRCE) Source : Rapport annuel 2008 de la CARRA page 73

^v M\$: million de dollars

^{vi} G\$ milliard de dollars. Mémoire de l'AQRP «Pour une correction progressive de la désindexation » page 13 (2 février 2010)

^{vii} Mémoire de l'AQRP «Pour une correction progressive de la désindexation » page 15 (2 février 2010)

^{viii} http://www.adr-quebec.org/100202_diapo_ctecirr-coul.pdf

^{ix} Ont collaboré au texte : Gaétan Morneau, Aline Couillard, Rodrigue Dubé et Rosaire Quévillon.